



OFFICE DE LA POPULATION DES ETRANGERS

Rte de Sauvigny 282

Tél : 022 755 31 44

1290 Chavannes-des-Bois

Mail : controle.habitants@chavannes-des-bois.ch

## AIDE-MÉMOIRE : ARRIVEE A CHAVANNES-DES-BOIS

Se présenter avec :

	Célibataire	Marié	Marié/ séparé	Divorcé	Veuf
Carte d'identité ou passeport valable	✓	✓	✓	✓	✓
Convention de séparation *			✓		
Jugement de divorce définitif et exécutoire				✓	
Bail à loyer / Acte d'achat, vente®	✓	✓	✓	✓	✓

\*mentionnant la date exacte de la séparation du couple. Si pas de convention, une lettre datée et signée par les deux parties indiquant la date de séparation avec copies des documents d'identité de chacun.

®si votre nom ne figure pas sur le bail ou l'acte, une attestation du logeur avec copie de son document d'identité sont à présenter.

Les changement d'adresse sont à annoncer auprès de :

- La nouvelle commune d'arrivée dans les 8 jours
- La poste
- Le fournisseur d'énergie : Romande énergie
- Serafe
- L'ECA

### Informations utiles :

Votre arrivée à Chavannes-des-Bois sera communiquée aux autorités officielles comme l'administration cantonale des impôts ou encore le Service de sécurité civile et militaire. Concernant vos contrats privés (téléphones, assurances maladies), il vous faut annoncer votre nouvelle adresse personnellement.

Si vous êtes propriétaire d'un chien, il doit être annoncé auprès de nos services.

Si vous êtes titulaire d'un permis de conduire, il vous faut prendre contact avec le Service des automobiles vaudois à Nyon.

Pour les écoles obligatoire, nous vous remercions de prendre contact avec l'établissement scolaire de Coppet .

Ecole Primaire	Ecole secondaire
<i>De Etablissement primaire Coppet – Terre Sainte Chemin du Chaucey 7 1296 Coppet Tel +41 22 557 58 58</i>	<i>Etablissement secondaire de Coppet – Terre Sainte – En Rojalets Route de Founex 31 1296 Coppet Tel +41 22 557 58 00</i>